

## **V Actualité (?) et actualisation de l'affaire de la Vanoise**

*Isabelle MAUZ (sociologue, CEMAGREF de Grenoble)*

Mon intervention comportera trois points.

Je m'efforcerai d'abord de dégager quelques grands traits de cette affaire, qui a fait date dans l'histoire de la protection de la nature en France. L'un d'eux réside dans sa mobilisation lors d'événements ultérieurs. L'affaire de la Vanoise continue d'être évoquée et invoquée par ceux qui en ont été les acteurs et les témoins. Le fait que l'AHPNE ait choisi de s'y intéresser lors de son premier séminaire illustre d'ailleurs ce phénomène d'actualisation que je propose d'examiner dans un deuxième temps. Je m'interrogerai pour finir sur l'actualité de l'affaire de la Vanoise : au vu des changements intervenus depuis, ce qui s'est passé de 1969 à 1971 est-il susceptible de se reproduire ? Une nouvelle affaire de la Vanoise est-elle possible aujourd'hui ?

### **La première affaire environnementale en France : ses ressorts et ses effets**

L'affaire de la Vanoise est souvent considérée comme la première affaire environnementale en France. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu, avant, aucun motif de contester des décisions, ou l'absence de décisions, en matière de protection de la nature. Ce n'est pas non plus qu'il n'y ait eu, avant, aucune tentative de faire éclater des affaires environnementales. Certains, notamment parmi les scientifiques, s'étaient bel et bien efforcés de rendre publics des problèmes environnementaux. Mais ils n'avaient pas réussi à se faire entendre ; ils n'étaient pas audibles au-delà du cercle restreint de leurs pairs. Ils entreprenaient de créer un problème public mais ils n'y parvenaient pas. C'est là une situation banale : la plupart des tentatives de monter des affaires échouent ; bien des problèmes n'émergent pas publiquement et ne deviennent jamais des affaires (Chabbal, 2005) ou alors les affaires qui ont été mises au jour sont « étouffées » par des contre-mobilisations. Le cimetière des mobilisations qui n'ont pas marché est bien rempli.

Dans le cas de l'affaire de la Vanoise, la mobilisation a assurément réussi. Les opposants au projet ont en définitive obtenu gain de cause (à ceci près que des remontées mécaniques ont été installées sur le glacier de la Grande Motte). Ils ont gagné, alors que ce n'était pas évident (sinon il n'y aurait pas eu d'affaire). Comment ont-ils gagné ? En étendant le problème qui les occupait - le projet de déclassement d'une partie du Parc pour y construire une station de sports d'hiver -, à l'ensemble de la Nation, en s'appuyant sur le fait que l'on touchait à un Parc National. Ils ont réussi à changer la dimension du problème, en se livrant à une très importante activité déclarative, ainsi que l'a montré Florian Charvolin dans sa thèse (Charvolin, 1993). En multipliant les prises de parole, que ce soit lors des conférences qu'ils ont prononcées ou dans les textes qu'ils ont publiés, ils ont construit un public qui a pris fait et cause pour le Parc National. Je dis bien construire car ce public n'existait pas d'emblée. Ils ont transformé un projet local, dont les élus savoyards affirmaient qu'il ne concernait qu'eux, en un problème de tous les Français, dépassant largement les intérêts des Mauriennais et des Tarins.

Mais l'affaire de la Vanoise n'a pas seulement abouti à l'abandon du projet de construction d'une station. Elle a produit d'autres effets. Elle a opéré des déplacements ; elle a modifié des rapports de force. Il y a clairement un avant et un après affaire de la Vanoise, pour le Parc lui-même, qui est sorti renforcé de l'épreuve, mais aussi très au-delà. À l'échelle régionale, l'affaire de la Vanoise a contribué à la constitution de la FRAPNA en 1971. À l'échelle nationale, elle a pesé dans le lancement des 100 mesures pour l'environnement par le Premier ministre J. Chaban-Delmas, en juin 1970, et dans la constitution du ministère de l'Environnement, en janvier 1971. Les personnes les plus impliquées dans l'affaire ont appris à orchestrer une mobilisation, à tirer parti des circonstances et ils ont acquis une force politique dont ils étaient dépourvus. Pour ceux des scientifiques qui, à cette occasion, sont

aussi devenus des militants, l'affaire de la Vanoise a été une école. Elle a par ailleurs polarisé les positions entre aménageurs et protecteurs ; la position d'un Denys Pradelle, simultanément impliqué, au début des années 1960, dans la construction des stations de sports d'hiver et dans la création du Parc National est devenue plus difficile ; bien que certains aient opté pour l'abstention lors des votes au Conseil d'administration, l'affaire a clairement poussé à choisir son camp (le terme choisi n'est peut-être pas tout à fait adéquat : d'après des témoignages, les fonctionnaires membres du Conseil d'administration avaient reçu la consigne de voter en faveur du projet de déclassement de la partie du Parc destinée à être équipée).

Les effets de l'affaire ont été d'autant plus grands que ce qui s'est passé était a priori improbable. Il est vrai que la France était longtemps restée le seul pays européen à ne pas avoir de Parc National et moins de dix ans après la création du premier, il était déjà question de modifier ses limites : ce n'était donc pas rien. Il est vrai aussi que certaines circonstances ont sans doute facilité le travail de mobilisation des défenseurs du Parc. Le projet a été présenté au Parc peu après mai 1968 : chacun venait de constater la possibilité de s'attaquer aux pouvoirs établis. Le référendum d'avril 1969 et le départ du général de Gaulle ont été suivis d'une campagne électorale ; de ce point de vue, le moment était plutôt propice à l'expression de revendications. Outre que ces circonstances n'ont été favorables que parce que les opposants au projet ont su les mettre à profit, les opposants au projet avaient à faire à très forte partie. Ils ont combattu des hommes politiques de stature nationale (Pierre Dumas, Joseph Fontanet redevient ministre au printemps 1969), des projets économiques de grande ampleur, portés par des promoteurs endurcis (Schnebelen) et défendus par une puissante administration de l'équipement (Maurice Michaud). Les leaders de l'opposition au projet, eux, étaient peu nombreux, presque complètement inexpérimentés au départ et l'opinion publique n'était pas particulièrement sensibilisée à la nécessité de protéger la nature. Rappelons qu'il n'y avait pas encore de ministère de l'Environnement, que la loi sur la protection de la nature a été votée en 1976 et que le premier candidat aux élections présidentielles s'est présenté en 1974. Yves Bétolaud racontait volontiers que la création du Parc National de la Vanoise n'avait donné lieu qu'à une caricature dans *Le Canard Enchaîné* et à un entrefilet dans *Le Monde*. Il y a un côté David et Goliath dans l'affaire de la Vanoise. De ce point de vue, la réussite de la campagne de mobilisation en faveur de l'intangibilité du Parc a constitué un coup de force.

## **La mobilisation ultérieure de l'affaire**

On comprend alors que l'affaire de la Vanoise constitue un moment important pour les protecteurs de la nature et en particulier pour les scientifiques qui ont organisé la mobilisation. Les deux années de combat leur ont donné un statut de défenseurs du Parc National de la Vanoise et des Parcs Nationaux en général. Or, les scientifiques avaient été peu présents dans l'élaboration de la loi de 1960 et du décret de création du Parc National de la Vanoise. À ce moment-là, ils étaient en effet très impliqués dans la constitution et la gestion de Réserves Naturelles de petite taille, strictement protégées, où ils entendaient étudier des processus écologiques non ou du moins peu modifiés par les activités humaines. Ils étaient en revanche méfiants à l'égard d'espaces protégés de grande taille : ils pensaient qu'il y serait plus difficile d'appliquer la réglementation et de soustraire les milieux aux pratiques locales. Telle était, par exemple, la position défendue par le géologue François Ellenberger, membre du Conseil scientifique du Parc National de la Vanoise. Si Parc National il devait y avoir, il devait selon eux correspondre au modèle suisse. Mais ce n'était pas l'orientation prise par le projet de Parc National de la Vanoise. Les scientifiques ont donc d'abord été des acteurs mineurs de l'histoire des Parcs Nationaux ; ils n'en ont pas été les promoteurs. En jouant un rôle de cheville ouvrière dans la mobilisation pour la défense du Parc quelques années après sa création, ils ont acquis un autre statut.

Quelques années après l'affaire de la Vanoise, un autre projet a concerné la zone centrale du

Parc. EDF envisageait de construire une station de pompage à la Raie, qui aurait servi à remonter l'eau jusqu'à un barrage dans le vallon du Clou, en zone périphérique. La direction du Parc et le Conseil d'administration soutenaient le projet (pour des raisons financières : EDF « offrait » une somme d'argent conséquente) tandis qu'une partie du Conseil scientifique y était opposée. Unanime lors de l'affaire de la Vanoise, le Conseil était cette fois-ci plus divisé : Paul Ozenda, par exemple, soulignait la faiblesse de la surface affectée par le projet et de sa valeur écologique et tenait à se distinguer des « écologues militants ». De nouveau, une mobilisation a été organisée et de nouveau, les opposants ont eu gain de cause et le projet a finalement été retiré. Cette épreuve de force est souvent désignée sous le nom d'affaire du Clou-la Raie. On a vu que Philippe Lebreton la désigne comme « la deuxième affaire de la Vanoise », dénomination symptomatique d'une volonté d'actualiser l'affaire de la Vanoise et de s'inscrire dans son prolongement.

Philippe Lebreton parle d'une troisième affaire de la Vanoise au sujet de la forêt de l'Orgère : l'ONF envisageait de faire des coupes dans cette forêt de la zone centrale. Pendant une période, ce n'est plus le cas aujourd'hui, la direction du Parc était prête à laisser faire. Sous la pression des associations naturalistes, l'ONF a dû renoncer à faire ces coupes.

Ainsi, pour ceux qui en ont été les acteurs, l'Affaire de la Vanoise en est venue à désigner une lutte au sujet du Parc National, entre projets d'exploitation d'une ressource naturelle (la neige, l'eau ou le bois) dans la partie protégée d'un Parc et protection, que les opposants au projet finissent par remporter.

Au cours des discussions au sein du Conseil scientifique du Parc National de la Vanoise, l'affaire de la Vanoise est de temps à autre évoquée : ceux qui y ont pris part rappellent que ce sont les scientifiques, et pas les administrateurs ni la direction du Parc, qui ont pris sa défense. Ces rappels ne visent pas seulement à informer, à faire de l'histoire pour de l'histoire. Ils ont une fonction ; invoquer l'affaire de la Vanoise constitue une ressource dans les discussions en cours. Parler d'affaire de la Vanoise constitue par ailleurs une mise en garde : c'est annoncer une détermination farouche et la déroute de projets qui porteraient atteinte au Parc.

## **Quelle actualité de l'affaire de la Vanoise ?**

Si on compare ce que Philippe Lebreton appelle les trois affaires de la Vanoise, on constate une diminution de leur dimension. L'affaire du Clou-la Raie a fait du bruit mais elle n'a pas autant défrayé la chronique que le projet de construire une station de sports d'hiver dans le Parc. Quant à l'« affaire de la forêt de l'Orgère », elle n'est connue que d'un cercle de spécialistes ; contrairement à l'affaire de la Vanoise, elle n'est pas devenue un problème public. Faut-il en déduire qu'il ne peut plus y avoir, aujourd'hui, dans les Parcs Nationaux, d'affaire de l'ampleur de celle du tournant des années 1960-70 ? Sans me livrer à un exercice de prospective (je n'en suis pas une adepte), je voudrais verser au débat quelques éléments de réflexion sur les changements intervenus susceptibles d'influencer la naissance et le développement d'une mobilisation en faveur des Parcs Nationaux :

- Des menaces continuent-elles de peser sur le cœur des Parcs Nationaux ? On peut penser que oui. Le cas de la Vanoise montre que ces menaces peuvent prendre au fil du temps des formes différentes. Elles peuvent aussi revenir. Pour rester dans les Parcs de haute montagne, il n'est pas impossible qu'en ces temps de changement climatique, les sites de haute altitude suscitent la convoitise, par exemple des stations de sports d'hiver (cf. projet de liaison Val d'Isère-Bonneval-sur-Arc). À mesure que des Parcs Nationaux sont créés dans d'autres milieux, il est par ailleurs probable que d'autres types de problème verront le jour.

- Les Parcs Nationaux constituent-ils toujours un symbole aussi fort ? Au cours des 40 années qui nous séparent de l'affaire de la Vanoise, de nombreuses institutions ayant pour finalité la protection de la nature ont été créées. Là où il y avait trois Parcs Nationaux en 1969, il y en a neuf aujourd'hui, bientôt dix avec celui des Calanques, fédérés par Parcs Nationaux de France. Au-delà des Parcs Nationaux, les espaces protégés se sont multipliés et diversifiés. Les Parcs Nationaux sont désormais des espaces protégés parmi d'autres, même s'ils conservent un

statut et des moyens à part, que n'a pas remis en cause la loi de 2006. Par ailleurs, le constat est aujourd'hui largement partagé d'une incapacité des espaces protégés à enrayer à eux seuls la perte accélérée des espèces et de la nécessité de prendre soin, aussi, de la nature ordinaire (Mougenot, 2003). Il est de plus en plus question de passer de la protection de la nature au « pilotage de la biodiversité » (Blandin, 2009). Dans une certaine mesure, on assiste à une relativisation de l'importance des Parcs Nationaux, qui pourrait rendre plus difficile une mobilisation.

- Le pouvoir des élus dans les Conseils d'administration des Parcs a été renforcé par la loi de 2006. Il est devenu à la fois plus difficile de totalement négliger l'environnement et d'opposer frontalement environnement et développement. La diffusion de l'optique de développement durable amène plutôt à rechercher des compromis.

- Avec la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et notamment d'Internet, organiser une mobilisation semble plus facile : les déclarations des uns et des autres peuvent être instantanément et massivement diffusées, des appels à signer des pétitions peuvent être facilement lancés : l'énorme travail auquel se sont livrés les opposants au projet de déclassement du Parc (photocopies, courriers, campagne de signatures, etc.) se déroulerait aujourd'hui différemment. Mais il se peut que la relative facilité avec laquelle des campagnes de mobilisation peuvent être organisées crée d'autres difficultés, liées par exemple à la concurrence entre différents types de causes, y compris environnementales, que l'on cherche à défendre.

- On peut enfin se demander si les conseils scientifiques, aujourd'hui, seraient encore prêts à défendre les Parcs Nationaux comme ils l'ont fait lors de l'affaire de la Vanoise. On retrouve dans les motivations des écologues qui s'impliquent dans les conseils scientifiques une tension classique de la discipline, entre recherche d'objectivité et de neutralité scientifiques et engagement politique (Kinchy et Kleinman, 2003). Les écologues peuvent voir les Parcs Nationaux à la fois comme d'importants « instruments de recherche » et comme des lieux où s'engager politiquement (même si les scientifiques ne sont pas devenus des acteurs importants de la politique des Parcs Nationaux). Aujourd'hui comme hier, il existe différentes manières de résoudre cette tension.

### ***Éléments bibliographiques***

*Blandin, P. (2009). De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité. Paris : Editions Quae.*

*Chabbal, J. (2005). Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public. Politix, 70, 169-195.*

*Charvolin, F. (1993). L'invention de l'Environnement en France (1960-71). Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement. p. 503. Grenoble, Paris : Pierre Mendès-France, Ecole nationale supérieure des Mines de Paris.*

*Kinchy, A. and Kleinman, D. L. (2003). Organizing Credibility: Discursive and Institutional Orthodoxy on the Borders of Ecology and Politics. Social studies of science, 33, 869-896.*

*Mougenot, C. (2003). Prendre soin de la nature ordinaire. Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, INRA.*